

29 février 2024

Publication des indicateurs de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

SMABTP publie les résultats de l'index égalité professionnelle pour 2023. La note obtenue est de 89 sur 100. La part des femmes au sein des instances dirigeantes est de 25 % et de 31 % parmi les cadres de direction.



crédit photo : Adobe Stock

■ Publication de la note de l'index professionnel

Pour la sixième année de calcul de l'index égalité femmes/hommes institué par les pouvoirs publics, l'Unité Economique et Sociale (UES) SMA obtient, comme l'année dernière, une note de 89 sur 100.

Ce résultat constitue toujours un bon niveau en lien avec la politique sociale menée en matière d'égalité professionnelle, tout en poursuivant les corrections possibles nécessaires.

L'analyse s'effectue par grande catégorie socioprofessionnelle (CSP) et selon 5 indicateurs réglementaires suivants :

1. les écarts de salaire entre les femmes et les hommes (résultat obtenu : 34/40),
2. L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes hors promotion (résultat obtenu : 20/20),
3. L'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes (résultat obtenu : 15/15),
4. Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris (résultat obtenu : 15/15),
5. Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (résultat obtenu : 5/10).

▪ **Publication des écarts de représentation entre les femmes et les hommes**

Un 6^e indicateur a été créé à partir de l'année 2021, pour être publié en 2022, et ne rentre pas dans le calcul sus évoqué. Il s'agit des écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les cadres membres des instances dirigeantes.

Au titre de la deuxième année de mise en place de ce 6^e indicateur pour 2023 en 2024, l'UES SMA obtient le résultat suivant pour la part des femmes :

- Au sein des instances dirigeantes (comité de direction et comité exécutif) : 25%
- Parmi les cadres de direction (hors comité exécutif et comité de direction) : 31 %

Pour la part des hommes :

- Au sein des instances dirigeantes (comité de direction et comité exécutif) : 75%
- Parmi les cadres de direction (hors comité exécutif et comité de direction) : 69%

Conformément à la loi, l'index professionnel et le 6^e indicateur seront publiés sur le site internet de l'UES SMA ainsi que sur celui du Ministère du Travail.

